



Agir pour un Environnement et un Développement Durables

Locaux associatifs – 10 rue Hegel - 29200 BREST

Tel : 09.62.60.16.92

Courriel : ae2d.eco@gmail.com - Site : <http://www.ae2d.infini.fr>

Association agréée au titre de la protection de l'environnement pour le Finistère.
Association lauréate des trophées bretons du Développement Durable 2006 & 2007.

Rapport d'orientation d'AE2D – AG du 29 mai 2015

Il est dorénavant acquis que nous, citoyens des pays industrialisés, sommes pleinement responsables de la dégradation de notre environnement à l'échelle planétaire, autant en termes de changement climatique, de perte de biodiversité, des ressources (eau, sol, air) que de notre santé et notre cadre de vie.

Face à ce constat implacable, se tiendra la Conférence de Paris sur les changements climatiques du 30 novembre au 15 décembre 2015.

Elle est à la fois la 21^{ème} conférence des parties (COP-21) et la 11^{ème} convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques des parties siégeant au Protocole de Kyoto.

Cette nouvelle conférence internationale dont on espère tous qu'elle permettra d'aboutir, pour la première fois, à un accord universel et contraignant permettant de lutter efficacement contre le dérèglement climatique et d'impulser la transition vers des sociétés et des économies sobres en carbone, nous renvoie à un autre sommet international, celui du Sommet de la terre de Rio qui a réuni en 1992 les représentants de 180 états et de très nombreuses ONG.

C'est dans la droite ligne de ce sommet que se situe la création de notre association en mai 1998.

Dans le préambule de nos statuts, apparaît en effet la référence à la déclaration de Rio qui détermine les principes qui devront guider les décisions des États, dans le cadre d'une approche intégrée des politiques de développement et d'environnement.

Apparaît aussi la notion d'Agenda 21 qui constitue un vaste programme d'actions pour le 21^{ème} siècle, avec ses trois piliers que sont la gestion économe des ressources naturelles, l'action économique, le développement social.

Pour nous, le développement durable prend en compte aussi bien la lutte contre les inégalités que le respect de l'environnement et de la santé publique.

Face au désintérêt et à la passivité, à l'individualisme, trop souvent présents, nous opposons la volonté d'agir ensemble :

- pour de la protection de la nature (espaces naturels, zones humides, littoral, faune, flore,...) et l'amélioration du cadre de vie (urbanisme, transports, énergies, ...) ;
- par la lutte contre les pollutions (air, eau, mer, sol, ...), les nuisances (bruit, champs électromagnétiques, ...) et les risques technologiques majeurs (nucléaires, ...)

Il s'agit aussi pour nous de développer l'éducation à l'environnement et à l'écocitoyenneté

Le terme "éco-citoyen" provient de écologie et de citoyen. La citoyenneté est le lien social qui réunit une personne et l'État, et qui permet à cette personne de bénéficier de ses droits et d'accomplir ses devoirs civiques et politiques. Adopter un comportement citoyen, c'est être responsable et autonome, individuellement et collectivement. Nous avons un ancien président du Conseil Général du Finistère qui refusait le terme d'éco-citoyen, pour lui, il y avait des citoyens, point final.

Il refusait de voir que l'association avec le mot écologie enrichissait le concept de citoyenneté en signifiant que les citoyens ont aussi des droits et des devoirs en matière d'environnement. Il restreignait la représentation de l'intérêt général aux seuls élus au suffrage universel oubliant d'ailleurs au passage que les élus des communautés de communes, d'agglomérations qui bien que disposant de pouvoirs de décision importants, ne sont pas élus directement par le peuple mais au second degré par des élus...

Les éco-citoyens ont le droit de bénéficier d'un environnement sain et le devoir de ne pas le dégrader. Être un éco-citoyen, cela signifie avoir conscience que l'on appartient à un territoire auquel notre mode de vie est directement lié et sur lequel on a donc un impact.

Au niveau individuel, l'éco-citoyen a des droits et des devoirs envers son environnement naturel dans lequel il évolue. Il s'agit donc pour chaque citoyen de se comporter quotidiennement en acteur de la préservation de l'environnement, en accomplissant des éco-gestes dans la vie de tous les jours. L'éco-citoyen trie ses déchets, économise l'énergie, protège la nature, consomme de façon responsable. Il s'informe sur les bonnes pratiques à accomplir, sensibilise son entourage aux éco-gestes et essaie de faire évoluer les mentalités et de faire changer les comportements.

"Vivre simplement pour que simplement d'autres puissent vivre" (Gandhi)

L'éco-citoyenneté, ne peut cependant pas se limiter aux seuls éco-gestes.

Les éco-citoyens ont aussi la possibilité d'agir collectivement, par le biais d'associations comme la nôtre ou de collectifs pour peser sur les politiques publiques.

Pour nous, l'éco-citoyenneté recouvre aussi la réflexion sur le fonctionnement du système politique et économique dans lequel nous vivons.

Depuis une vingtaine d'années, il existe tout un éventail de dispositifs participatifs dans les champs de l'environnement, de la gestion urbaine, des projets territoriaux (assemblées ou conseils locaux, dispositifs de débat public, consultations de citoyens ordinaires, ...) incluant les citoyens, depuis la simple information, désormais assez généralisée, jusqu'aux dispositifs de co-décision malheureusement beaucoup plus rares. Car, même si des progrès existent, on est encore assez loin de réelles pratiques de concertation permettant une vraie discussion collective d'enjeux publics.

Une vraie participation ou concertation demande une réelle accessibilité à l'information et une présence accrue des citoyens dans les différents processus de prise de décision.

Cela suppose aussi de sensibiliser les différents publics, y compris les populations non organisées, les plus éloignées géographiquement ou socialement, leur donner la possibilité de s'exprimer, créer des espaces de co-construction.

Pour nous, la concertation se conçoit comme un processus d'écoute et de compréhension mutuelle, d'identification des attentes de chacun, d'imagination de solutions acceptables par tous. L'intérêt général celui des citoyens et celui de la nature doivent être les seuls guides ; les lobbys industriels, corporatistes, doivent être tenus à distance.

Nous sommes convaincus qu'une démarche aboutie de co-construction sur un territoire de bonne gestion environnementale ou de politiques territoriales avec les acteurs de la société civile : citoyens, associations ou comités, collectifs, ..., pourrait révéler de précieux espaces publics d'apprentissage démocratiques, grâce à l'action et au débat partagés.

Toutes ces démarches d'accompagnement, de participation, de concertation, mêlant action politique, au sens noble et développement des connaissances, nous renvoient aux fondamentaux de l'éducation populaire.

L'expertise citoyenne, le partage d'expériences, les réflexions et l'intelligence collectives sont des richesses indéniables. Il ne s'agit pas de les opposer aux capacités d'expertise technique des pouvoirs publics mais de les harmoniser, lorsque c'est possible, pour aboutir à des projets d'aménagement équilibrés, respectueux de l'environnement, réalisés dans le seul souci de l'intérêt général. Les mois qui viennent verront si l'on a progressé, ou pas, dans ce domaine...

Ce rapport d'orientation 2015 a été adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à l'Assemblée Générale du 29 mai 2015.

Le Conseil Collégial